



La réconciliation avec les peuples autochtones : une approche holistique

Guide pratique pour des
municipalités inclusives au
Canada et ailleurs dans le monde

Commission canadienne pour l'UNESCO

**COALITION DES
MUNICIPALITÉS
INCLUSIVES**

*pour faire progresser
la réconciliation*



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



COMMISSION
CANADIENNE
POUR L'UNESCO

Avec le soutien de la

**Coalition internationale
des villes inclusives et
durables – ICCAR**

Document rédigé pour la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) par :

Yvonne Vizina, Ph. D.
Peigi Wilson, LL.M.

Coordination du projet

Cynthia Lacasse, chargée de programme,
Sciences sociales et humaines,
Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO souhaite remercier les personnes suivantes qui ont accepté de partager leurs connaissances et leur expertise pour le présent document :

- Marie-Ève Bordeleau, commissaire aux relations avec les Peuples autochtones, Ville de Montréal
- Caitlin Downie, superviseure, Municipalité régionale de Wood Buffalo
- Becky Kuffner, consultante en diversité culturelle et en relations raciales, Ville de Saskatoon
- Paul-Antoine Martel, agent de liaison, Ville de Val d'Or
- Maria Morrison, ancienne coordinatrice, Citizen Equity Committee, Ville de Winnipeg
- Anne Nickerson, directrice, Équité, diversité et inclusion, Ville de Vancouver
- Haven Rees, vice-présidente, Groupe consultatif jeunesse de la CCUNESCO

Nous souhaitons également remercier tous les élu.e.s et les membres du personnel des différentes municipalités ou organisations qui ont accepté de revoir certaines sections de ce document afin d'en assurer la justesse et la qualité.

Commission canadienne pour l'UNESCO

ISBN K34-7/2019F-PDF
978-0-660-31371-9

Tous les droits sont réservés. Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie pour un usage privé et/ou non commercial, moyennant mention de la source. Le présent document est accessible en ligne à l'adresse <https://fr.ccunesco.ca>.

© Commission canadienne pour l'UNESCO, juin 2019.

Commission canadienne pour l'UNESCO
150, rue Elgin, case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

fr.ccunesco.ca
Téléphone : 613 566-4414
Sans frais : 1 800 263-5588
Courriel : ccunesco@ccunesco.ca

La Commission canadienne pour l'UNESCO contribue au développement de sociétés au sein desquelles les citoyens échangent leurs connaissances, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle mondiale, afin de bâtir la paix dans l'esprit des hommes et des femmes. Elle facilite la coopération dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information dans le but de relever les défis les plus complexes du monde d'aujourd'hui. Avec ses initiatives et ses réseaux, la CCUNESCO appuie l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies et les autres priorités de l'UNESCO. La CCUNESCO relève du Conseil des arts du Canada.



Table des matières

02 Introduction

04 Contexte

- 05 Événements historiques
- 08 Données démographiques
- 10 Droits et appels à l'action

11 Ce que les municipalités peuvent faire

- 12 Collaborer avec les communautés et les individus autochtones sur différentes questions
- 13 Un modèle d'apprentissage et de croissance

14 Stratégies gagnantes

17 La réconciliation dans la pratique – Une vision holistique

- 18 Systèmes de connaissances
- 19 Processus d'action
- 22 Croyances spirituelles
- 23 Valeurs et protocoles

25 Ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter

- 26 Outils et ressources

27 Zoom sur quatre municipalités

- 27 Winnipeg (Manitoba)
- 28 Whitehorse (Yukon)
- 28 Montréal (Québec)
- 30 Val-d'Or (Québec)

31 Conclusion

32 Notes de fin



Introduction

La promotion de la réconciliation fait partie du mandat général de la Coalition des municipalités inclusives (anciennement la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination – CCMARD). Les municipalités signataires de la Coalition se sont engagées à améliorer leurs programmes et politiques dans certains domaines de responsabilité municipale, notamment la prestation de services, l'emploi, l'hébergement et les activités culturelles. La mise en œuvre de ces objectifs peut contribuer directement à faire progresser la réconciliation.

Au moment de publier ce document, en mai 2019, près de 80 municipalités canadiennes s'étaient jointes à la Coalition. La Coalition fait elle-même partie de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR), une initiative lancée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2004 pour promouvoir les efforts des villes du monde entier pour lutter contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'exclusion.

Les membres de la Coalition des municipalités inclusives mettent de l'avant des initiatives qui visent à :

- établir des politiques contrant toute forme de racisme ou de discrimination;
- améliorer leurs pratiques afin de favoriser l'inclusion sociale;
- faire la promotion des droits de la personne et de la diversité.

Un sondage auprès des municipalités canadiennes mené par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) en 2017 a révélé le besoin de renseignements supplémentaires pour aider les municipalités à connaître et à respecter les droits

des populations autochtones tant collectivement (peuples) qu'individuellement (personnes), y compris les Autochtones qui vivent dans les municipalités.

La présente publication se veut à la fois un outil pratique et une ressource pour répondre à ce besoin. Elle comprend un aperçu des relations entre le Canada et les Autochtones et de l'appel à la réconciliation dans ce contexte. Elle fournit des définitions de termes communs et recommande des lectures et des ressources supplémentaires. Elle est aussi en quelque sorte une source d'inspiration. Les municipalités ont généreusement fait part de leurs histoires, de leurs conseils et de leurs pratiques prometteuses afin d'encourager les autres à agir. Une approche holistique des relations entre les Autochtones et les municipalités est présentée pour favoriser la compréhension interculturelle.

Nous espérons que la présente publication encouragera le dialogue, l'apprentissage, l'établissement de consensus et la collaboration dans la poursuite de l'inclusion, de la justice et, finalement, de la réconciliation.

Le secrétaire général,

Sébastien Goupil
Commission canadienne pour l'UNESCO

« La réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. »

– Commission de vérité et réconciliation du Canada¹

La Politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones réaffirme l'engagement de l'Organisation à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans ses domaines de compétence.

L'initiative Parlons réconciliation, lancée par la Commission canadienne pour l'UNESCO à l'intention des bibliothèques publiques, vise à favoriser la participation de personnes qui ne sont pas impliquées directement dans le processus de réconciliation ou qui ne sont pas exposées à l'histoire et aux cultures autochtones. En créant un espace où les personnes autochtones et non autochtones peuvent interagir dans un esprit d'ouverture et de découverte mutuelle, cette série pancanadienne cherche à renforcer les liens entre ces communautés.



Contexte

L'histoire destructrice des politiques canadiennes sur les peuples autochtones a été décrite dans d'importantes études nationales au cours des dernières décennies. Plus récemment, la Commission de vérité et réconciliation a conclu dans son rapport de 2015 que depuis la Confédération, les politiques autochtones du Canada ont eu pour effet d'éliminer les gouvernements autochtones, d'ignorer leurs droits, de mettre fin aux traités et de faire cesser l'existence des peuples autochtones comme entités juridiques, sociales, culturelles, religieuses et raciales distinctes au Canada².

Les disparités persistantes «se reflètent également dans le racisme intense dont font preuve certaines personnes et dans les formes de discrimination systémique et autres que les Autochtones doivent subir sur une base régulière au pays³». Ces conséquences ont été aggravées par le manque de respect des peuples non autochtones pour les peuples autochtones et par la perte de respect de soi et de fierté des peuples autochtones pour eux-mêmes⁴. La chronologie ci-dessous met en lumière certains événements historiques importants qui ont contribué à notre besoin de réconciliation.

? Le saviez-vous

Les termes «Autochtone» et «Indigène» désignent collectivement les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le terme «Autochtone» est par contre celui qui est le plus couramment utilisé depuis l'adoption de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le terme «peuples autochtones» est utilisé pour désigner les nations. Pour sa part, le terme «Autochtone» est utilisé pour désigner les individus autochtones.

Le terme «Premières Nations» est un terme collectif qui désigne les Haïdas, les Pieds Noirs, les Cris, les Malécites et autres. Le terme «Première Nation» désigne une collectivité individuelle. Il est respectueux et recommandé de se référer à une personne issue des Premières Nations par le nom qu'elle utilise pour se décrire (c.-à-d. son nom traditionnel).

Le terme «Inuit», un mot inuktitut signifiant le «peuple», est le terme collectif désignant les individus et leurs générations futures qui sont parties à l'un des accords globaux conclus avec les Inuits. Un membre individuel de cette communauté est un Inuit.

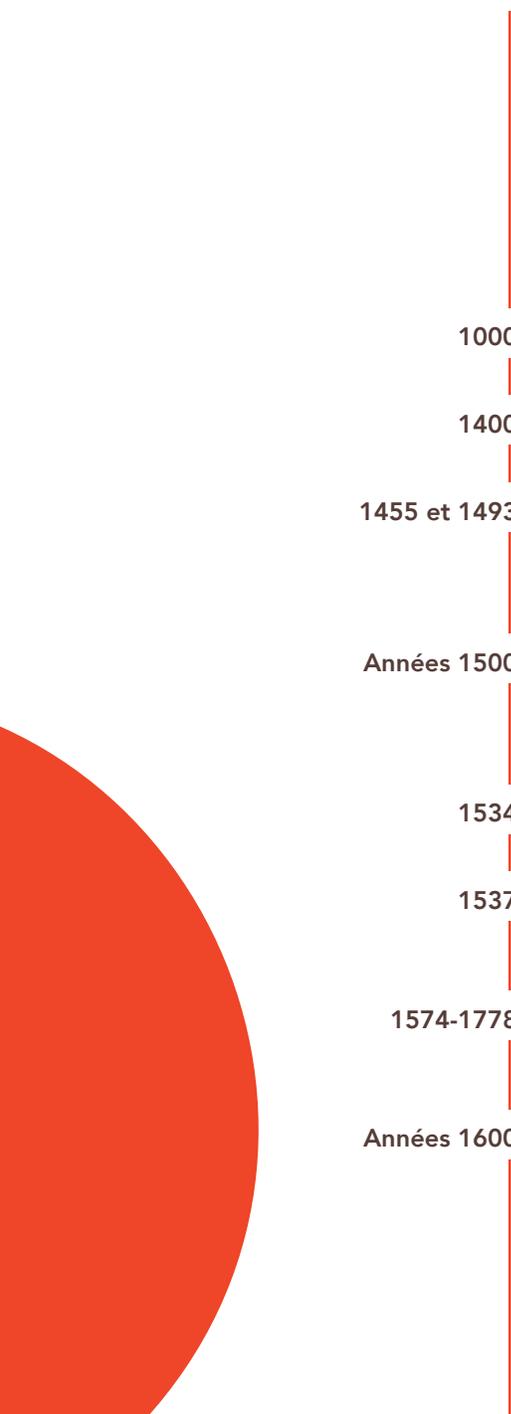
Les Métis n'incluent pas toutes les personnes d'ascendance européenne et autochtone. La Cour suprême (R. c. Powley, 2003 CSC 43) a déterminé que les Métis sont ceux qui s'identifient comme Métis, ont un lien ancestral avec une communauté métisse historique et sont acceptés par cette communauté moderne.

Les autres termes sont tombés en désuétude au fil des ans. Il s'agit notamment des termes «Indiens» et «Esquimaux». Toutefois, certains de ces termes sont utilisés dans des lois, comme la *Loi sur les Indiens* ou même la *Constitution du Canada*, qui précise par exemple au paragraphe 35(2) que le terme «“peuples autochtones du Canada” s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada». Ces termes restent donc d'usage, mais ne doivent être utilisés que pour des citations ou pour des références à une loi en particulier.

● Événements historiques

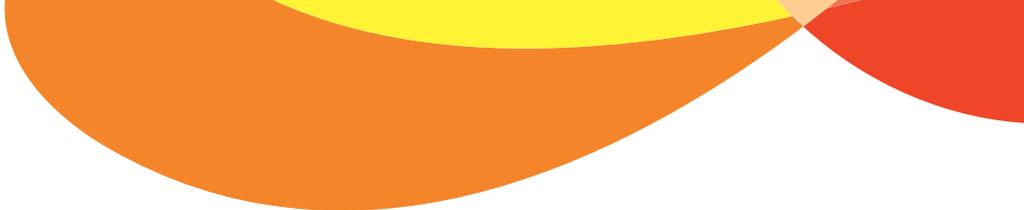
Il s'agit d'une chronologie de certains événements ou interactions historiques clés entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada. L'élaboration d'une chronologie historique commune est un excellent moyen d'apprendre à se connaître

et de commencer une conversation. Les municipalités et les partenaires autochtones voudront peut-être travailler ensemble à l'élaboration d'un calendrier historique local.



	Les histoires autochtones sont racontées depuis des temps immémoriaux, c'est-à-dire depuis l'époque des histoires ancestrales au-delà de la mémoire. Les traditions orales racontent des histoires d'origines et d'autres connaissances culturelles importantes (p. ex. la femme tombée du ciel, Wisahkêcâhk et l'énorme inondation, la déesse de la mer Sedna, le héros mythique Glooscap). Ces histoires nous rappellent aussi que les Premières Nations et les Inuits s'autogouvernaient et exerçaient un contrôle exclusif sur l'ensemble du territoire maintenant appelé le Canada.
1000	Les Scandinaves s'établissent à L'Anse aux Meadows
1400	Les Européens explorent les Amériques
1455 et 1493	Les bulles pontificales autorisent les nations européennes à s'emparer des terres autochtones dans les Amériques et à asservir les peuples qu'elles y trouvent
Années 1500	Nouveaux voyages d'Européens et rencontres avec de nouvelles nations autochtones qui ont entraîné l'infection des peuples autochtones par des maladies d'origine étrangère
1534	La France revendique la propriété de la Nouvelle-France
1537	Une bulle papale reconnaît que les peuples autochtones sont humains et interdit leur asservissement
1574-1778	L'explorateur Frobisher en quête du passage du Nord-Ouest vers l'Asie établit le premier contact connu avec les Inuits
Années 1600	La traite commerciale des fourrures attire plus d'Européens au Canada

Suite à la prochaine page

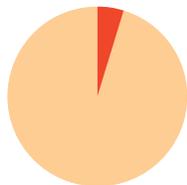


Années 1700	La culture métisse devient une culture distincte
1763	La Proclamation royale britannique exige la signature d'un traité avec les nations autochtones avant de s'établir sur leur territoire – cela demeure la loi au Canada
1771	Fondation de la première mission morave chez les Inuits à Nain, au Labrador
1812	Guerre avec les États-Unis; la confédération des Six Nations et les Britanniques repoussent conjointement les attaques
1867	Confédération
1869	10 000 Métis de la rivière Rouge (maintenant Winnipeg) forment un gouvernement provisoire
1870	Ouverture des premiers pensionnats indiens
1871-1921	Le Canada négocie les traités numérotés
1874 – début des 1900	Les Métis reçoivent des certificats de terre et des certificats d'argent
1876	Les peuples des Premières Nations sont obligés de vivre dans des réserves (<i>Loi sur les Indiens</i>)
1884-1951	Les potlachs et autres rassemblements et coutumes traditionnels sont interdits
1885-1951	Les peuples des Premières Nations doivent obtenir un laissez-passer de l'agent des Indiens pour quitter la réserve
1885	Exécution d'hommes métis et des Premières Nations, dont Louis Riel (Bataille des Métis de Batoche)
1903	Établissement des premiers postes de la GRC dans l'Arctique
1927-1951	Il est interdit aux Premières Nations d'embaucher des avocats pour intenter des poursuites contre le gouvernement
1941	Le Canada délivre aux Inuits des plaques d'identité numérotées à utiliser à la place de leur nom

1953-1955	Les Inuits sont déplacés de force dans l'Extrême-Arctique pour renforcer la souveraineté du Canada – beaucoup meurent
1969	Le Livre blanc publié par le gouvernement fédéral recommande l'abrogation de la <i>Loi sur les Indiens</i> et l'assimilation de tous les peuples autochtones, ce qui déclenche l'activisme politique autochtone et la création d'organisations autochtones nationales
1982	Des modifications constitutionnelles sont apportées pour reconnaître les droits ancestraux et issus de traités
1996	Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones énonce une stratégie de protection des droits des Autochtones, mais le Canada n'y donne pas suite
1996	Fermeture du dernier pensionnat au Canada dans la Première Nation de Gordon en Saskatchewan
1999	Création du nouveau territoire du Nunavut
2007	Le Canada s'excuse pour les pensionnats indiens
2015	Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation conclut qu'il y a bien eu une tentative de génocide culturel dans les pensionnats indiens et lance 94 appels à l'action
2016	Le Canada appuie sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et lance l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées
2019	Dépôt de la <i>Loi sur les langues autochtones</i> au Parlement du Canada Première traduction simultanée des langues autochtones offerte à la Chambre des communes

Les coûts sociaux et économiques de ces politiques et événements au sein de la société canadienne ont été énormes. Les taux élevés de suicide, d'itinérance, de chômage et de décès au sein des communautés autochtones sont les conséquences humaines tragiques des politiques coloniales et assimilationnistes. De nombreux Canadien.ne.s sont choqué.e.s d'apprendre l'effet destructeur du colonialisme sur les communautés autochtones au fil des ans. Cette réalité remet en question les idéaux chers au Canada en tant que pays. Changer le statu quo signifie abandonner les vieilles idées, remplacer le contrôle par la collaboration et apprendre de nouvelles façons de voir le monde.

● Données démographiques



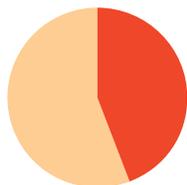
▶ Les peuples autochtones
représentent environ
4,9 %
de la population
canadienne



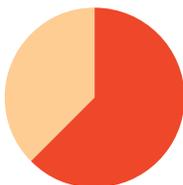
▶ Plus de
977 000
membres des
Premières Nations,
587 000 Métis
et 65 000 Inuits



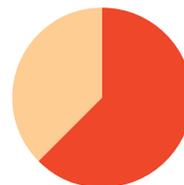
▶ Il y a plus de
70
langues autochtones,
dont 30 sont parlées par
plus de 500 locuteurs⁵



▶ **44,2 %**
des membres inscrits
des Premières Nations
vivent dans les réserves



▶ **62,6 %**
des Métis vivent
en milieu urbain



▶ **72,8 %**
des Inuits vivent dans
l'Inuit Nunangat



▶ Plus de
50 %
de la population totale
des Premières Nations
vit dans les quatre
provinces de l'Ouest



▶ **24,2 %**
des membres des Premières
Nations vivent en Ontario.
L'Ontario compte également
la plus grande population
de Métis



**Winnipeg, Edmonton,
Vancouver et Toronto**
comptent le plus grand nombre
de résidents autochtones

L'âge moyen
en 2016 était de
32,1 ans

Démystifier les mythes, les idées fausses et les stéréotypes

De nombreux mythes, idées fausses et stéréotypes circulent au sujet des peuples autochtones. L'impression que l'on a souvent d'un « Autochtone typique » est celle d'une personne qui ne paie pas d'impôts, qui reçoit une éducation gratuite, qui vit dans une réserve et qui est sans emploi. Ces stéréotypes nuisent aux peuples autochtones et aux relations avec les non-Autochtones.

1

Vérité

La plupart des peuples autochtones paient les mêmes impôts que les autres Canadien.ne.s, à l'exception de certains membres inscrits des Premières Nations qui vivent ou travaillent dans les réserves, soit moins de 1 % de la population canadienne totale⁶.

3

Vérité

Plus de la moitié des membres inscrits des Premières Nations vivent hors réserve et la plupart d'entre eux vivent dans des centres urbains⁷. Les Inuits et les Métis n'ont pas de réserves.

2

Vérité

Seuls les enfants des Premières Nations inscrits vivant dans les réserves reçoivent du financement du gouvernement fédéral pour fréquenter les écoles locales. Les Inuits, les Métis et les membres inscrits des Premières Nations vivant hors réserve ne reçoivent aucun financement de ce genre. Certains étudiant.e.s autochtones reçoivent également des fonds fédéraux pour fréquenter une école postsecondaire, mais des fonds ne sont pas accordés à tous les étudiant.e.s qui en font la demande.

4

Vérité

Il y a plus de 43 000 propriétaires d'entreprises inuits, métis et des Premières Nations au Canada et les entreprises autochtones ont versé 12 milliards de dollars à l'économie canadienne en 2016⁸.

● Droits et appels à l'action

Le cadre juridique de la protection des droits des Autochtones comprend l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il comprend également des engagements juridiques contraignants, comme la *Proclamation royale de 1763*, et les traités signés au fil des siècles. Les décisions de la Cour suprême du Canada ont clarifié ces droits et interprété les traités⁹. En 2016, le Canada s'est joint à la communauté mondiale pour adopter la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. La Déclaration décrit les normes minimales convenues en matière de droits des peuples autochtones dans le monde. Un examen de ces documents est nécessaire pour comprendre le contexte juridique au Canada.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a mis les Canadien.ne.s au défi d'adopter une nouvelle relation entre les peuples autochtones et non autochtones. Elle a recommandé une approche de nation à nation. Elle a appelé à abandonner les politiques coloniales et à adopter une nouvelle approche fondée sur les dix principes de la réconciliation et les 94 appels à l'action. La réconciliation s'attaque aux problèmes structurels profonds de la répartition des terres, des ressources, de l'argent, de l'éducation, du logement et des soins de santé dans ce pays, qui minent notre bien-être collectif. La tâche générale consiste à établir une nouvelle relation avec les peuples autochtones. Il faudra les efforts de tous les Canadien.ne.s pour contribuer à des changements holistiques dans notre façon de vivre, de travailler et de nous gouverner.

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Elle décrit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones du monde entier. Elle énonce les principes et les engagements que les États membres de l'ONU ont accepté d'appuyer, y compris les droits des peuples autochtones en ce qui concerne :

- la souveraineté
- la culture
- l'identité
- la religion
- la langue
- la santé
- l'éducation
- l'environnement
- le territoire

Il s'agit de la déclaration la plus avancée et la plus complète sur les droits des peuples autochtones : ses 46 articles décrivent les droits spécifiques et les mesures que les gouvernements s'engagent à prendre pour protéger ces droits. *Le droit de ne faire l'objet d'aucune forme de discrimination* est l'un des quatre thèmes principaux de la Déclaration.



La réconciliation

« Le terme "réconciliation" implique que les parties ont déjà formé une seule entité, qu'elles ont vécu une rupture et qu'elles doivent maintenant être réunies. Mais ce n'est pas le cas dans le contexte colonial. Les relations entre les peuples autochtones et les peuples colonisateurs au Canada ont été marquées par la rencontre de nations, où l'une a progressivement été opprimée et marginalisée. Les peuples autochtones n'ont jamais accepté le déni de leur souveraineté, de leur culture ou de leur identité. Ainsi, dans le contexte canadien, la réconciliation doit être une réconciliation qui transforme les relations et non une réconciliation qui rétablit les relations originales¹⁰. » [traduction libre]



Ce que les municipalités peuvent faire

Les administrations municipales (définies ici comme englobant toutes les formes d'administration locale, y compris les cantons, les comtés et les administrations régionales) relèvent ce défi. Elles adoptent de nouvelles politiques et méthodes de travail, apprennent à connaître les peuples autochtones du Canada, élaborent des ententes mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones locales et partagent les services élaborés grâce à des initiatives de collaboration.

Les municipalités sont invitées à réfléchir aux 94 appels à l'action et aux moyens de les mettre en œuvre. Sur les 94 appels à l'action, cinq concernent spécifiquement les administrations municipales et quatre autres demandent à « tous les niveaux de gouvernement » de prendre des mesures précises. Ces neuf appels à l'action peuvent servir de point de départ à l'action municipale, bien qu'il existe de nombreux autres domaines dans lesquels les municipalités peuvent apporter un soutien à l'action en faveur des peuples autochtones.

Grâce à leur capacité à ramener au niveau local l'effort de réconciliation nationale, les municipalités ne sont pas seulement des partenaires essentiels. Elles ont également la capacité d'être des chefs de file dans la réconciliation en nouant un dialogue authentique et inclusif avec les peuples autochtones et les gouvernements.

« La Commission de vérité et réconciliation a recueilli des témoignages pendant six ans et mobilisé des milliers d'Autochtones et de Canadiens non autochtones. Dans le cadre de ce processus pluriannuel, elle a expliqué ce qui devait être fait. La deuxième étape du processus de réconciliation commence par la détermination des modalités de mise en œuvre des appels à l'action. Depuis le début du processus de la Commission en 2009, les municipalités ont considérablement modifié leur compréhension des problèmes et des relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis vivant dans nos villes, ce qui a permis de resserrer leurs relations avec les dirigeants et organisations autochtones locaux¹¹. »

Appels à l'action reliés aux municipalités

- N° 40 – Établir des programmes et des services destinés aux victimes autochtones
- N° 43 – Adopter et mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- N° 47 – Rejeter les concepts utilisés pour justifier la souveraineté européenne sur les peuples autochtones et la terre
- N° 57 – Éduquer les fonctionnaires municipaux et développer des compétences en communication interculturelle, en résolution de conflits, en droits de la personne et en lutte contre le racisme
- N° 64 – Exiger que les écoles confessionnelles fournissent des cours de religion comparative, y compris sur les croyances et pratiques spirituelles autochtones
- N° 75 – Protéger les cimetières des pensionnats indiens
- N° 77 – Fournir les dossiers sur les pensionnats indiens au Centre national pour la vérité et réconciliation
- N° 87 – Sensibiliser le public à l'histoire des athlètes autochtones au Canada
- N° 88 – Prendre des mesures pour soutenir le développement des athlètes autochtones

● Collaborer avec les communautés et les individus autochtones sur différentes questions

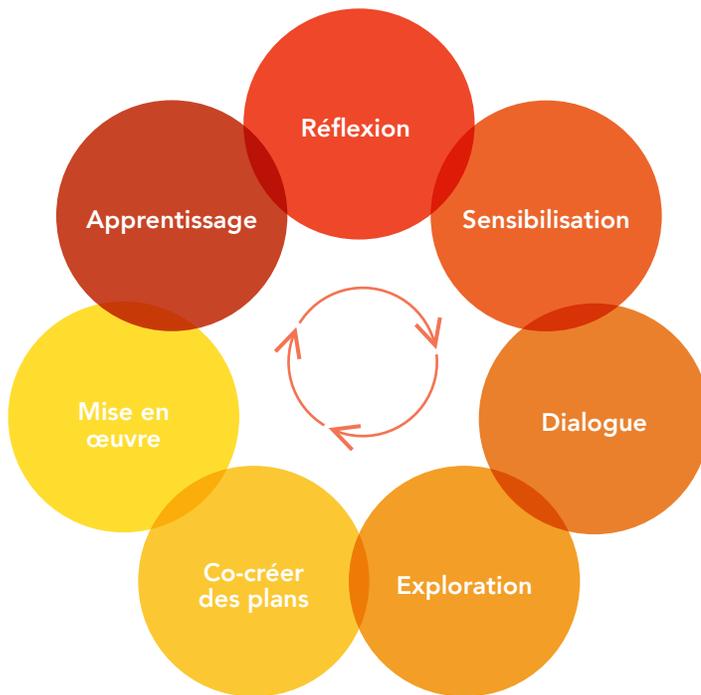
Examinez l'ensemble des questions locales dont les municipalités sont responsables – l'aménagement du territoire, le développement économique, le logement abordable, l'eau potable, le maintien de l'ordre et la justice, la lutte contre les incendies et les interventions d'urgence – et comment elles touchent les droits et les intérêts des gouvernements autochtones voisins et des peuples autochtones vivant dans les villes et villages. Les municipalités sont encouragées à collaborer avec les Autochtones qui vivent sur leur territoire, afin de s'assurer qu'elles sont inclusives de tous leurs résidents et qu'elles répondent à leurs besoins. Les municipalités qui se trouvent sur les territoires traditionnels des Premières Nations devraient également renforcer leurs relations avec les collectivités et les gouvernements autochtones voisins qui sont situés sur ces territoires.

Les municipalités peuvent être de bons voisins en partageant leurs plans et leurs priorités, en discutant de nouvelles infrastructures possibles ou en offrant de partager des services avec les collectivités autochtones ou d'en acheter auprès d'elles. Travailler ensemble peut s'avérer difficile, mais imaginez les nouvelles possibilités d'économies de coûts, d'emplois et de développement économique, d'amélioration des niveaux de service, de meilleure gestion des terres et de protection de l'environnement, entre autres!¹²

Miser sur les arts et la culture

CULTURAT est un projet de société novateur et mobilisateur de toute la communauté citoyenne, socio-économique, médiatique, autochtone de l'Abitibi-Témiscamingue (Québec) qui encourage à marquer le territoire par les arts, à créer des espaces publics animés, beaux et accueillants ainsi qu'à connaître, à consommer et à valoriser les richesses culturelles et artistiques locales et régionales. Coordonné par Tourisme Abitibi-Témiscamingue, le projet met en valeur la présence et l'héritage des Premières Nations et favorise le rapprochement entre les peuples autochtones et allochtones. En date de mai 2019, 62 municipalités, 7 conseils de bande et 17 organismes avaient signé la charte de participation à CULTURAT. Les commissions scolaires de la région, les entreprises et les citoyen.ne.s sont aussi nombreux à afficher leur soutien au projet.

● Un modèle d'apprentissage et de croissance



Une **collaboration fructueuse** peut être établie grâce à un processus continu d'apprentissage et de partage. Les municipalités peuvent commencer le processus en **apprenant** tout ce qu'elles peuvent sur les peuples autochtones et leurs droits. Renseignez-vous, ainsi que votre personnel, vos représentant.e.s élus et votre communauté, sur les faits historiques, les différentes cultures autochtones et les droits légaux. **Réfléchissez et comprenez comment** votre municipalité peut améliorer ses propres politiques, pratiques, procédures et valeurs institutionnelles pour établir des relations pleinement respectueuses. Une fois que vous aurez compris les principes de base, **communiquez avec** vos voisins autochtones et commencez à établir une relation respectueuse fondée sur une véritable appréciation mutuelle qui évoluera avec le temps. Avec un **dialogue respectueux** en cours, les communautés peuvent **explorer** une foule de questions sur lesquelles elles pourraient collaborer. Enfin, les collectivités peuvent **élaborer conjointement des plans** pour régler ces problèmes et travailler ensemble à leur **mise en œuvre**. Les connaissances, la sensibilisation, le respect et l'appréciation se développeront au fil du temps à mesure que nous adopterons de nouvelles idées, de nouveaux processus et de nouvelles relations. Il s'agit d'un processus cyclique et évolutif. Faites preuve d'ouverture d'esprit et de cœur, et soyez prêt à vous remettre en question et à remettre en question vos idées préconçues.

Journée nationale des peuples autochtones – 21 juin

La journée est marquée par des festivals, des danses traditionnelles, des chants, des pow-wow, des contes et plus encore. En tant que municipalité, vous pouvez accueillir et participer à des célébrations. Besoin d'idées? L'[Association touristique autochtone du Canada](#) et le [site Web des relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada \(RCAANC\)](#) offrent de nombreuses idées intéressantes pour les municipalités et leurs partenaires. Le site Web offre également des conseils pour promouvoir votre événement du 21 juin. Le programme «[Le Canada en fête](#)» offre des possibilités de financement pour des activités communautaires de célébration auxquelles les administrations municipales sont admissibles.



Les médias et la réconciliation

Vos médias locaux ont un rôle à jouer dans le processus de réconciliation. [Reporting in Indigenous Communities](#) (en anglais seulement) offre un guide et une liste de vérification. L'information est organisée en trois domaines de reportage où les journalistes sont confrontés à des défis lorsqu'ils produisent des reportages sur les peuples autochtones : i) au bureau – comment faire des recherches et présenter des histoires; ii) sur le terrain – comment recueillir des informations pour ces histoires; iii) à l'antenne – comment présenter des histoires sur les peuples autochtones¹³.



Stratégies gagnantes

La réconciliation est une question complexe qui prendra du temps. En déterminant des occasions tangibles de réussite en cours de route, vous aurez moins de mal à maintenir votre motivation à un niveau élevé tout au long des étapes de la compréhension, de la collaboration et de l'avancement de connaissances et de pratiques significatives en matière de réconciliation.

Voici quelques idées pour remporter des victoires faciles.

1

Comprendre

- ✓ Apprenez au travail – Les ateliers, la formation en ligne et les conférencier.ère.s invité.e.s, y compris les conférencier.ère.s autochtones, peuvent aider à présenter les sujets et à faire parler les gens. Les sujets pourraient inclure :
 - les peuples autochtones et le Canada;
 - les droits de la personne et les droits des peuples autochtones;
 - la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à l'action;
 - les protocoles des lieux.
- ✓ Offrez de la formation aux cadres supérieurs et à la direction, aux fournisseurs de services et aux travailleurs de première ligne.
- ✓ Apprenez la culture et l'histoire des peuples autochtones de votre région, notamment en assistant à des événements et en écoutant. Les peuples autochtones du Canada ont des visions du monde diverses qui se reflètent dans les cultures, les langues et les connaissances ancestrales des communautés. Les Inuits sont différents des Premières Nations et des Métis et il existe de nombreuses variations entre les Premières Nations. Par exemple, les Micmacs de la côte Est sont très différents des Pieds-Noirs des Prairies.

La Première Nation Katzie offre une formation d'initiation à son histoire, à sa culture et à ses réalités actuelles au conseil et au personnel de la ville de Pitt Meadows, en Colombie-Britannique. Avez-vous envisagé d'inviter des communautés, des aîné.e.s ou des organismes autochtones locaux à parler à vos représentants municipaux ?

2 Collaborer

- ✓ Organisez des discussions et des réunions avec les représentant.e.s des collectivités autochtones locales, afin de faire avancer les choses et de jeter les bases de nouvelles relations et de partenariats potentiels.
- ✓ Invitez des femmes, des jeunes et des aîné.e.s autochtones à vos réunions pour vous assurer de tenir compte des perspectives, des enjeux et des préoccupations de tout le monde.
- ✓ Envisagez d'embaucher pour l'animation une personne expérimentée dans le travail avec les collectivités autochtones pour vous assurer que les protocoles soient respectés pour tous les participant.e.s, que des objectifs communs soient établis et que les moments difficiles ou les conflits soient atténués.
- ✓ Mettez sur pied un groupe de représentant.e.s, y compris des représentant.e.s autochtones, qui sont en mesure de se réunir régulièrement, de fixer des objectifs réalisables et d'y travailler, et de faire avancer la collaboration.
- ✓ Joignez-vous à la Coalition des municipalités inclusives de la Commission canadienne pour l'UNESCO.
- ✓ Favorisez le dialogue entre les services municipaux, comme la police locale, et les peuples autochtones, afin de déterminer les possibilités de formation et d'amélioration des relations.
- ✓ Envisagez de vous adresser à des centres ou réseaux de recherche pour obtenir des données que la municipalité n'est pas en mesure d'obtenir elle-même.
- ✓ Demandez à votre association municipale, provinciale ou territoriale si elle fournit du soutien aux municipalités qui souhaitent mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ou offrir de la formation à leurs fonctionnaires municipaux. La réconciliation est-elle un sujet à l'ordre du jour de leur prochaine assemblée annuelle ?
- ✓ Travaillez avec les chambres de commerce locales, les organismes de formation ou les écoles, les universités et les collèges pour élaborer des programmes qui pourraient contribuer à former les peuples autochtones, en particulier les jeunes, afin de pourvoir les postes vacants dans la région.
- ✓ Travaillez avec les fournisseurs de services et les organisations locales pour faciliter l'accès au logement des peuples autochtones dans la municipalité et pour aider à réduire la pauvreté.

En 2016, la Ville de Hearst et la Première Nation de Constance Lake, en Ontario, ont collaboré à l'élaboration d'une stratégie conjointe de préparation à l'exploitation minière afin de se préparer à tirer profit d'une nouvelle mine de graphite. En 2018, ils ont signé un accord de partage des services de gestion des déchets solides.

3 Avancer

- ✓ Une fois les partenariats établis, déterminez les projets de collaboration à court, moyen et long terme.
- ✓ Accordez la priorité à la réconciliation dans le cadre de la planification municipale, car cela pourrait ouvrir la voie à des activités et à des succès. Les collectivités autochtones et les municipalités sont aux

prises avec des ressources limitées, notamment financières, humaines et techniques. Il ne faut pas éviter ou minimiser ces problèmes, car ils peuvent constituer d'importants sujets de discussion pour trouver des solutions.

- ✓ Continuez de mettre à profit vos connaissances et vos capacités pour collaborer efficacement avec les peuples autochtones.

La municipalité du comté d'Antigonish en Nouvelle-Écosse, le Eastern-Straight Regional Enterprise Network et la nation micmaque Paqtnkek travaillent ensemble depuis 2016 pour renforcer la collaboration et bâtir une économie locale plus résiliente. À la suite de discussions, Paqtnkeke et la municipalité ont signé un accord d'amitié historique, les amenant à soumettre

des demandes conjointes pour des projets d'énergie renouvelable; à partager les services et l'aménagement du territoire; à organiser un atelier conjoint sur les énergies vertes; et à planifier un forum de développement économique régional entre les Premières Nations et les gouvernements locaux.

? Le saviez-vous

Saviez-vous que certaines Premières Nations, certains Inuits et certains Métis sont responsables de la gouvernance locale, y compris le fonctionnement des municipalités? Dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'y a que deux réserves en vertu de la Loi sur les Indiens, et d'autres établissements locaux sont exploités en vertu d'ententes sur l'autonomie gouvernementale ou de pouvoirs désignés de diverses Premières Nations. En Alberta, le Conseil général des établissements métis gère huit établissements instaurés par l'Alberta en vertu de la *Metis Settlements Act*. Les Inuits, en tant que population dominante au Nunavut, ainsi que certaines parties du Nord du Québec et du Labrador, gouvernent également leurs propres municipalités ou établissements.



Nouveaux arrivants et réconciliation

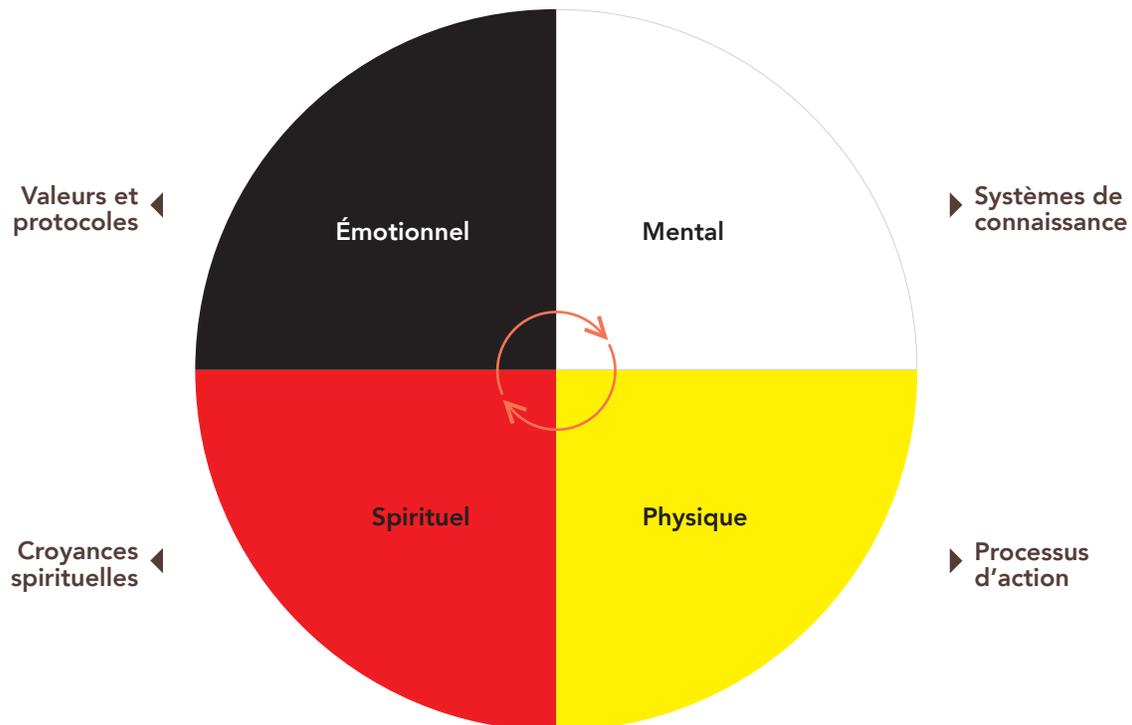
Déterminez les occasions de créer et de poursuivre le dialogue afin d'établir des relations plus solides entre les nouveaux Canadiens et les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits de votre collectivité. Vous pourriez, par exemple, organiser un cercle de dialogue entre les nouveaux arrivants et les peuples autochtones et présenter des discussions et des sujets importants sur les contributions et l'histoire des peuples autochtones, l'histoire et les séquelles des pensionnats, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les traités et les relations conventionnelles¹⁴.



La réconciliation dans la pratique – Une vision holistique

Une vision holistique de la réconciliation tient compte des nombreuses conceptions du monde des peuples autochtones et peut constituer un cadre utile pour un changement systémique. Une approche holistique englobe quatre domaines interconnectés, soit les domaines mental, physique, émotionnel et spirituel. La présente section contient quelques exemples d'initiatives municipales pour faire avancer la réconciliation dans chacun de ces quatre domaines.

Si nous avançons dans chaque domaine de notre cheminement de réconciliation, nous pourrions commencer à générer les changements systémiques voulus. Le graphique ci-dessous montre comment les municipalités peuvent envisager les quatre domaines interconnectés. Comme le montre ce graphique, les systèmes de connaissances sont liés au domaine mental; les processus d'action, au domaine physique; les systèmes de croyances, au domaine spirituel; les valeurs et protocoles, au domaine émotionnel.



● Systèmes de connaissances



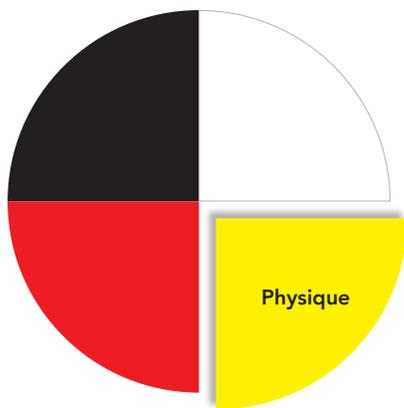
De nombreuses municipalités examinent les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* pour voir comment les mettre en œuvre à l'échelle locale. Certaines municipalités se sont préparées à la réconciliation en créant de nouvelles politiques, de nouveaux départements et de nouveaux postes. Une partie importante du processus que les municipalités doivent suivre est d'élaborer des plans et des stratégies favorisant la réconciliation en collaboration avec les gouvernements, les collectivités, les organisations et les membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits concernés.

- Le conseil municipal de la **Ville de Calgary** (Alberta) bénéficie du soutien d'un comité des affaires urbaines autochtones de Calgary. Ce comité s'est doté d'un plan stratégique décennal et rend compte chaque année au conseil municipal de ses réalisations. Il a produit trois rapports importants pour faire progresser la réconciliation en partenariat avec la **nation Kainai**, la **nation Siksika**, la **nation Wesley**, la **nation Chiniki**, la **nation Bears paw**, la **nation Tsuut'ina** et la **nation Piikani**. Son rapport intitulé le *White Goose Flying Report* représente la réponse de la Ville de Calgary aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Ses deux autres rapports, intitulés le *Indigenous Policy Framework* et la *Indigenous Policy*, décrivent l'histoire et le paysage des lieux des Premières Nations locales avant la conclusion d'un traité et l'importance de ceux-ci dans les processus de planification et de prise de décisions de la ville.
- La **Ville de Lethbridge** (Alberta) et le réseau de partage autochtone de Lethbridge (Lethbridge Indigenous Sharing Network) ont élaboré un plan de mise en œuvre de la réconciliation (2017-2027) qui a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Le plan a été élaboré en partenariat avec la **nation Kainai** et la **nation Piikani**.
- Le conseil municipal de la **Ville de Vancouver** (Colombie-Britannique) a désigné Vancouver comme une ville de réconciliation et a lancé des initiatives pour amorcer la guérison des Premières Nations et forger de nouvelles relations avec elles. Il a adopté un cadre de réconciliation qui met l'accent sur la compétence culturelle, le renforcement des relations avec les communautés autochtones et l'efficacité de la prise de décision au niveau de l'organisation (en ce qui a trait à la prestation globale de services). En réponse à 27 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, le conseil municipal de la Ville a adopté 41 initiatives, qu'il a regroupées sous trois thèmes : communautés en santé et mieux-être; droits et reconnaissance des Autochtones; amélioration de la sensibilisation, des connaissances et des capacités.
- La **Ville de Prince George** (Colombie-Britannique) a adopté un cadre de réconciliation qui présente les stratégies d'entreprises développées en lien avec la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les engagements pris par la municipalité dans le cadre de la Coalition des municipalités inclusives.
- La **Ville de Toronto** (Ontario), avec le soutien du comité des affaires autochtones et à la suite d'une recommandation de la communauté urbaine autochtone de Toronto, a créé, en 2017, un bureau des affaires autochtones. Ce bureau vise à renforcer les relations entre la Ville et les

communautés autochtones ainsi qu'à faire avancer la réconciliation. Bien que la Ville demeure résolue à continuer d'assurer l'intégration des priorités autochtones au sein de ses différentes divisions, le bureau permettra une approche plus ciblée et un leadership partagé en matière d'affaires autochtones. Le bureau fonde son action sur les engagements de la Ville envers les peuples autochtones.

- En 2018, la **Ville de Montréal** (Québec) a créé un nouveau poste, celui de commissaire aux relations avec les Peuples autochtones, dont la titulaire est chargée de développer la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal, d'aider à mettre en œuvre les principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, d'élaborer une formation à l'intention des élu.e.s et du personnel et de conseiller la mairesse et les élu.e.s sur les questions de réconciliation.

● Processus d'action



La réconciliation implique de multiples partenaires qui entretiennent de bonnes relations et démontrent une volonté de collaborer. S'ils établissent des partenariats fructueux, ces partenaires pourront élaborer des politiques efficaces, prendre des mesures concrètes et mieux comprendre les divers protocoles et valeurs.

- La **Ville de Saskatoon** (Saskatchewan) a défini la réconciliation, l'inclusion et la diversité comme l'un de ses principaux axes d'intervention et a publié une réponse à la Commission de vérité et réconciliation. La Ville de Saskatoon, le Bureau du commissaire aux traités, le Conseil tribal de Saskatoon, la Central Urban Métis Federation Inc. et 54 organismes ont lancé une initiative appelée Reconciliation Saskatoon. Ils ont joint leurs forces pour favoriser un dialogue à l'échelle de la ville sur le processus de réconciliation, pour offrir des occasions d'expériences transformatrices lors d'événements et pour encourager les citoyen.ne.s à répondre aux appels à l'action.
- Le musée du village de Burnaby à **Burnaby** (Colombie-Britannique) a collaboré avec les Premières Nations locales pour lancer une série d'activités culturelles lors desquelles des membres de la Première Nation des **Salish de la côte** font part de leurs connaissances sur divers aspects de leur culture et de leur histoire. De plus, il collabore avec le conseil scolaire du district pour offrir des programmes traitant des Salish de la côte aux élèves de la maternelle à la 12^e année.
- Le maire de **Sept-Îles** (Québec) a invité le chef, un aîné et des membres de la communauté des **Innus TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam** à sa cérémonie d'assermentation. Le conseil municipal de Sept-Îles a organisé des réunions avec le conseil de bande et mis sur pied avec lui deux comités de travail conjoints, l'un sur la réconciliation et l'autre sur l'infrastructure et d'autres dossiers.

- La Ville de **Victoria** (Colombie-Britannique) a lancé un programme de réconciliation des témoins conjointement avec les Premières Nations **Songhees et Esquimalt** qui encourage une réflexion sur les voyages traditionnels des témoins autochtones afin d'identifier des activités et processus de réconciliation et de les mettre en œuvre. Ce programme a également donné naissance à une « famille de la ville », composée de membres du conseil municipal, de conseiller.ère.s autochtones et d'employé.e.s municipaux, qui se réunit régulièrement pour imaginer des moyens de faire connaître au quotidien l'histoire ainsi que le présent et l'avenir des Premières Nations Songhees et Esquimalt de la ville.
- En 2015, le conseil municipal de la **Ville de Red Deer** (Alberta) a adopté une motion visant à répondre à cinq appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et, en 2017, a signé un protocole d'entente avec la Urban Aboriginal Voices Society. Ce protocole représente l'engagement commun de la collectivité autochtone de Red Deer et de la Ville de Red Deer à partager la vision consistant à créer une collectivité forte et engagée, qui embrasse sa diversité, améliore son bien-être et maintient une bonne qualité de vie. Il est fondé sur les principes d'équité, de leadership, de collaboration, de participation et de diversité au chapitre de la prise de décisions, de l'élaboration de plans et de la mise en œuvre de mesures sur des questions d'intérêt commun.
- Le Poste de police communautaire mixte autochtone (PPCMA) de Val-d'Or (Québec) a pour but de favoriser une approche communautaire et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, en intervenant en deuxième ligne. Le PPCMA offre un soutien et une assistance aux patrouilleurs du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Vallée-de-l'Or par le biais d'équipes formées de policier.ère.s et de travailleur.euse.s sociaux, ce qui permet par exemple de diriger les personnes vulnérables, intoxiquées ou itinérantes vers les services appropriés.
- Certaines municipalités et certains gouvernements autochtones ont adopté des structures de gouvernance officielles de collaboration pour partager leurs ressources et pour travailler ensemble. À titre d'exemples, mentionnons le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (Québec) et le Gouvernement régional Alberni-Clayoquot (Colombie-Britannique). Ce dernier se compose d'une fédération de municipalités et de quatre Premières Nations signataires d'un traité. Pour sa part, le comité Pitu'paq est le fruit d'une collaboration bénévole entre cinq Premières Nations et cinq municipalités. Créé en 2001, il se réunit tous les mois pour discuter de l'environnement du lac Bras d'Or, au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse.
- La collaboration se traduit souvent par des ententes officielles pour la réalisation de projets. La **Ville de Témiscaming**, la **Municipalité de Kipawa** (Québec), et la **Première Nation d'Eagle Village** ont signé une entente d'amitié. La **Ville de Pitt Meadows** (Colombie-Britannique), et la **Première Nation Katzie** ont signé des ententes d'approvisionnement en eau, de gestion des égouts et de lutte contre les incendies, ainsi qu'une entente d'amitié. La **Ville de Hearst** (Ontario), et la **Première Nation de Constance Lake** ont signé une entente de développement durable au moyen d'une collaboration dans la gestion des déchets solides, dans l'amélioration de l'environnement, dans la réduction des coûts et dans l'établissement d'une base pour les relations futures. La **Ville d'Edmundston** (Nouveau-Brunswick) et la **Première Nation des Malécites du Madawaska** ont signé une entente d'amitié.
- Des municipalités et des communautés autochtones sont en train de lancer des initiatives économiques conjointes. La **Ville de The Pas**, la **Municipalité régionale de Kelsey** (Manitoba) et la **Nation crie d'Opaskwayak** ont signé une entente d'amitié et poursuivent conjointement des initiatives de développement économique. Elles ont également publié une brochure et créé un site Web pour attirer des investisseurs. La **Ville d'Edmonton** (Alberta) et la **Nation crie d'Enoch** ont signé un protocole d'entente fondé sur des relations de gouvernement à gouvernement et travaillent ensemble pour explorer le développement économique, les options de logement, les solutions de transport, l'énergie verte et la cogestion d'un parc provincial. La **Ville de Halifax** (Nouvelle-Écosse) collabore avec le **Mi'kmaq Sport Council of Nova Scotia** pour

organiser les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2020, qui accueilleront des milliers de personnes qui participeront à des compétitions sportives dans la municipalité régionale de Halifax et dans la **Première Nation de Millbrook**.

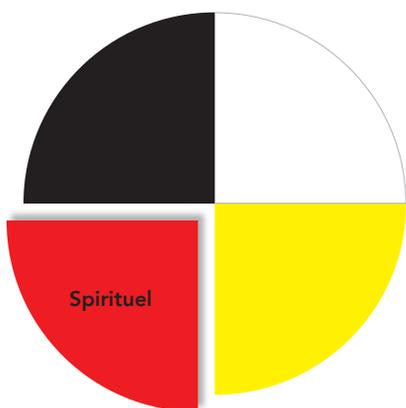
- La **Ville de Pitt Meadows** (Colombie-Britannique) a inclus des noms katzies sur les plaques signalétiques des salles de réunion publique à l'hôtel de ville. La **Ville de Powell River** (Colombie-Britannique) a aménagé, en collaboration avec la **Nation Tla'amin**, un espace récréatif riverain qui inclut la langue salish du littoral sur tous les panneaux de signalisation. Des municipalités comme **Sept-Îles** (Québec), **Fort Smith** (Territoires du Nord-Ouest) et **Whitehorse** (Yukon) ont fait ajouter une ou des langues autochtones sur certains panneaux de signalisation indiquant un arrêt. La **Ville de Toronto** (Ontario) a changé des panneaux indiquant le nom de plusieurs artères principales de la Ville pour y inclure leur nom en anishinaabemowin et en mohawk. La **Ville de Winnipeg** (Manitoba) a élaboré une affiche avec le mot « bienvenue » en plusieurs langues autochtones locales et invité les commerces à la placer dans leurs locaux.
- **Neuf municipalités du Québec** et le **Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec** ont uni leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones en milieu urbain. Les maires de ces neuf municipalités et les représentant.e.s des centres d'amitié autochtones locaux se sont réunis à trois occasions. Ces réunions ont abouti à la signature de l'*Engagement mutuel pour l'amélioration des conditions de vie des Autochtones en milieu urbain* (2017) et à l'adoption d'un plan d'action conjoint (2018) pour rassembler les gens et assurer des services aux peuples autochtones dans les milieux urbains. En 2016, dans le cadre de ce processus et pour poursuivre le dialogue, l'**Union des municipalités du Québec** a créé le Comité conjoint sur les enjeux autochtones en milieu urbain. Ce comité est composé de représentant.e.s des municipalités suivantes : **Chibougamau, Joliette, La Tuque, Maniwaki, Montréal, Roberval, Senneterre, Sept-Îles** et **Val-d'Or**.

- En 2018, la **Ville de Montréal** (Québec) a été l'hôte du premier Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation organisé en collaboration avec l'**Union des municipalités du Québec**, la **Fédération québécoise des municipalités** et l'**Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador**. Plus de 50 maires et mairesses de municipalités du Québec et la moitié des chefs des Premières Nations du Québec y ont assisté. Ce sommet a donné lieu à des engagements, dont les suivants : promouvoir de bonnes pratiques de collaboration entre les municipalités et les Premières Nations et collaborer pour offrir une formation aux représentant.e.s élus sur l'histoire et les réalités des peuples autochtones. Il est prévu de tenir le sommet tous les ans dans une ville du Québec.

2019 est l'Année internationale des langues autochtones. Soutenir les locuteurs de langues autochtones, les éducateurs et les champions de la revitalisation et du maintien des langues autochtones est l'un des moyens par lesquels nous pouvons tous travailler à la réconciliation. Consultez la fiche de référence Les langues autochtones au Canada publiée par la Commission canadienne pour l'UNESCO pour en savoir plus sur ce que votre municipalité peut faire pour soutenir les langues autochtones.



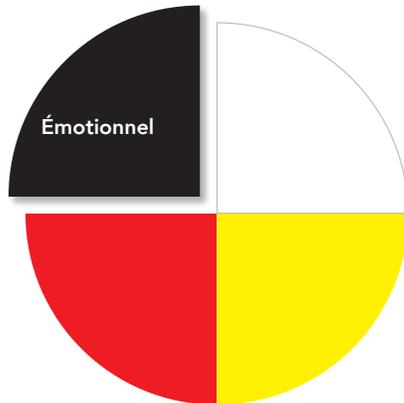
● Croyances spirituelles



Les communautés autochtones et non autochtones participent à des rassemblements sociaux. Les mets culinaires, les contes, la danse, l'art, la musique et les savoirs traditionnels constituent un moyen important d'en apprendre davantage sur les cultures autochtones. Donner aux peuples autochtones la possibilité de partager leurs visions du monde et leurs perspectives au sein du paysage municipal peut aider à éliminer les obstacles et à élargir les expériences d'apprentissage.

- L'événement KWE! À la rencontre des peuples autochtones vise à faire découvrir au public les 10 Premières Nations et les Inuits au Québec par des spectacles d'artistes autochtones, des animations sur les enjeux qui touchent les communautés autochtones, des courts métrages, des ateliers sur les savoirs traditionnels, des démonstrations d'artisanat et des rencontres. L'événement est organisé par la **Nation huron-wendat**, la nation hôte, et l'**Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador**, en collaboration avec différents partenaires dont la **Ville de Québec**.
- La **Ville de Medicine Hat** (Alberta) planifie une activité de réconciliation et de sensibilisation dans le cadre de l'événement Raising the Curtain: A Celebration of Diversity and Inclusion (Lever de rideau : une célébration de la diversité et de l'inclusion). De plus, le Conseil consultatif des arts et du patrimoine de la Ville s'est fixé comme objectif de faciliter la réconciliation grâce à des activités artistiques, patrimoniales et culturelles.
- La **Ville d'Oakville** (Ontario) a créé, en partenariat avec les **Mississaugas de la Première Nation de New Credit** et d'autres membres des communautés autochtones, un réseau de sentiers et une station d'information comportant 13 plaques racontant des histoires et fournissant des renseignements sur la terre, l'eau et le ciel.
- À la **Ville d'Ottawa** (Ontario), la station Pimisi, le long de la nouvelle voie de train léger sur rail d'Ottawa, présentera une thématique culturelle algonquine soulignant l'importance historique et contemporaine de la culture de ce peuple.
- La **Ville de Cochrane** (Alberta) est l'hôte de la cérémonie Cochrane Community Awards (Prix de la communauté Cochrane), lors de laquelle un prix est décerné au champion de l'équité et de l'inclusion. Les finalistes sont reconnus pour leur contribution lors de la cérémonie, qui se déroule à guichets fermés. En demandant à des gens de la collectivité de raconter les résultats positifs de leur travail dans la communauté, on donne un visage humain aux situations ou aux enjeux, ce qui peut aider à dissiper les mythes, les préjugés et les stéréotypes.
- La **Ville de Winnipeg** (Manitoba), a établi une norme pour la cérémonie de purification par la fumée (smudging) pour permettre la réalisation de ces cérémonies traditionnelles dans les installations municipales. Les membres du personnel autochtone et non autochtone peuvent ainsi intégrer les pratiques culturelles traditionnelles dans les événements et les réunions, ainsi que pour répondre à leurs propres besoins spirituels.

● Valeurs et protocoles



La reconnaissance du territoire traditionnel des peuples autochtones est une considération importante dans chaque municipalité. Reconnaître les peuples et territoires autochtones réaffirme le fondement des relations de réconciliation. En intégrant les valeurs et les protocoles autochtones, les comités d'inclusion, les campagnes et les initiatives d'éducation peuvent également jouer un rôle important dans les efforts de réconciliation.

- La **Ville de Vancouver** (Colombie-Britannique) utilise des protocoles qui respectent les traditions d'accueil, de bénédiction et de reconnaissance du territoire non cédé des **Musqueam**, **Squamish** et **Tsleil-Waututh**.
- Le Comité sur l'équité des citoyen.ne.s de la **Ville de Winnipeg** (Manitoba), a publié une carte qui reconnaît l'existence du territoire visé par le Traité n° 1, des terres traditionnelles des **Anishinaabe**, des **Cris** et des **Dakota**, du lieu de naissance de la nation métisse et du cœur de la patrie métisse.
- La **Ville de Sept-Îles** (Québec) a participé à des événements sportifs et culturels à l'invitation de la bande **Innue TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam**. Elles travaillent également ensemble pour répondre aux préoccupations environnementales des deux collectivités.
- Les comités et les campagnes d'inclusion constituent un élément important des efforts de réconciliation et peuvent intégrer les valeurs et les protocoles autochtones. La **Municipalité de Cochrane** (Alberta) a établi une politique sociale qui l'oblige à donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. De plus, elle a reconnu la nécessité de réparer les séquelles des pensionnats indiens et de faire progresser la réconciliation, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Tous les gestionnaires de la municipalité suivent également un programme de formation autochtone d'un an afin de soutenir les appels à l'action.
- La **Ville d'Ottawa** (Ontario) s'est dotée d'un Plan d'action de réconciliation et d'un Comité d'étude sur les questions autochtones qui aident à resserrer les liens entre la Ville et les communautés autochtones. Le Comité d'étude sur les questions autochtones est le fruit d'un partenariat entre l'Ottawa Aboriginal Coalition, qui représente les fournisseurs de services autochtones, la Ville d'Ottawa et d'autres partenaires communautaires. Il a adopté un modèle de travail axé sur la culture qui reflète les priorités des communautés autochtones en matière de services urbains, notamment la culture, la santé, le logement, l'éducation et l'emploi.
- La Direction générale du développement social et communautaire de la **Ville de St. Albert** (Alberta) a lancé la campagne It Starts With Me (Ça commence par moi) pour la création de collectivités accueillantes et inclusives. Cette campagne a aidé le personnel municipal et les résident.e.s à réduire la désinformation et à dissiper les mythes et les stéréotypes. Parmi les autres projets de la municipalité, on note la création d'un jardin de guérison, des programmes éducatifs pour les écoles et la communauté, des expositions muséales, des panneaux de signalisation en anglais et en cri et des panneaux d'interprétation en cri, anglais et français. Plusieurs Activités des couvertures (Kairos) ont été organisées pour des résident.e.s, des enseignant.e.s et des jeunes.

- Les municipalités et d'autres organismes ont également lancé un certain nombre d'initiatives d'éducation à l'appui de la réconciliation. La **Municipalité régionale de Wood Buffalo** (Alberta) a identifié 23 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation pour considération, consulté les partenaires autochtones et organisé des sessions d'engagement portant sur la Commission de vérité et réconciliation avec les employé.e.s municipaux et le public. La Municipalité offre aux membres du personnel une formation de sensibilisation aux cultures autochtones et à la Commission de vérité et réconciliation qui fournit des informations permettant d'en apprendre davantage sur l'histoire autochtone, le colonialisme, les pensionnats et la Commission de vérité et réconciliation. Cette formation permet aux employé.e.s de mieux connaître l'histoire des peuples autochtones, les traumatismes intergénérationnels, les défis persistants auxquels font face les peuples autochtones et les stratégies permettant de renforcer la confiance et de nouer des collaborations positives avec les communautés et les gouvernements autochtones locaux.
- La **Ville de Saskatoon** (Saskatchewan) a lancé le programme Building New Relationships (Établir de nouvelles relations), qui vise à sensibiliser les personnes qui travaillent avec les nouveaux arrivants sur les peuples des Premières Nations et les traités qui constituent le fondement de la Constitution canadienne. Le Bureau du commissaire aux traités de la Ville a élaboré un programme de formation des formateurs de deux jours pour aider à établir des relations avec les peuples des Premières Nations et à faire connaître leur histoire et leur culture traditionnelle. La Ville a lancé la campagne d'éducation publique contre le racisme *I am the Bridge*, dans le cadre de laquelle des citoyen.ne.s ont fait part de leurs expériences de racisme et des moyens de l'éliminer. De plus, elle a produit une vidéo qu'elle a publiée sur son site Web, dans les médias sociaux et sur YouTube, conformément à l'engagement de la Ville de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi qu'à l'objectif du Plan stratégique (2013-2023) d'améliorer les relations avec les organisations autochtones par la création de possibilités éducatives. La Ville a également collaboré avec le Saskatchewan Indigenous Cultural Centre et le Bureau du commissaire aux traités pour élaborer la première édition du guide de communication *ayisīnowak*. Ce guide vise à aider les employé.e.s municipaux à établir des partenariats fructueux avec les Premières Nations, les Métis et d'autres organisations autochtones en leur fournissant un aperçu de base de la réalité autochtone et des systèmes de gouvernance autochtones.
- La **Ville de Vancouver** (Colombie-Britannique) a mis sur pied des ateliers sur la compétence culturelle et des modules de formation en ligne à l'intention du personnel de tous les niveaux dans les secteurs de service. Ces modules de formation ont aidé à améliorer la compréhension et l'appréciation de l'histoire et de la culture autochtones, y compris les répercussions des systèmes de pensionnats indiens et des questions connexes pour le personnel qui travaille et interagit avec les client.e.s, les collègues, les collectivités et les fournisseurs autochtones. De plus, la Ville de Vancouver a publié un guide à l'intention des nouveaux arrivants intitulé *First Peoples* qui fournit de l'information sur les peuples autochtones de la région.



Ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter

Lancez des initiatives de réconciliation en collaboration avec les communautés autochtones!

Systemes de connaissances

- ✓ Sensibilisez le personnel municipal aux cultures autochtones locales, lisez les traités applicables, regardez et lisez les nouvelles autochtones
- ✓ Discutez ensemble des similitudes et des différences entre les systèmes de gouvernance municipaux et autochtones
- ✓ Trouvez des points d'accord et parvenez à un consensus
- ✓ Prenez le temps de lire le rapport de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à l'action
- ✓ Envisagez de suivre un cours en ligne sur les peuples autochtones, les cultures, l'histoire, etc.
- ✗ *Ne supposez pas que les traités sont choses du passé et qu'ils n'ont pas de force juridique*

Processus d'action

- ✓ Assistez aux événements publics organisés par les communautés et les organisations autochtones et invitez les peuples autochtones aux événements municipaux
- ✓ Organisez des réunions régulières entre les conseils et entre les membres du personnel afin de définir des objectifs réalisables, de travailler à ces objectifs et de poursuivre la collaboration
- ✓ Partagez vos projets d'avenir avec les gouvernements et les organisations autochtones et discutez-en avec eux
- ✗ *N'oubliez pas de mobiliser dès le départ la participation des communautés autochtones dans les projets qui les concernent*

Systemes de croyances

- ✓ Sachez que les pratiques spirituelles font partie de la culture et des relations d'affaires autochtones
- ✓ Nouez des partenariats qui s'inscrivent dans la durée
- ✓ Envisagez des résultats positifs et gardez l'esprit ouvert
- ✓ Respectez les sites spirituels et historiques autochtones
- ✗ *Ne supposez pas que tous les peuples ou nations autochtones sont les mêmes*

Valeurs et protocoles

- ✓ Soyez respectueux dans vos pensées et votre comportement
- ✓ Demandez aux représentant.e.s autochtones quels sont les protocoles locaux appropriés
- ✓ Communiquez honnêtement et ouvertement
- ✓ Faites preuve de patience et de compréhension – Les dirigeants et les communautés autochtones peuvent mettre plus de temps à prendre des décisions ou ne pas être en mesure d'assister aux réunions préprogrammées en raison d'autres obligations.

N'abandonnez pas après la première tentative – l'établissement de relations de confiance respectueuses prend du temps.

● Outils et Ressources

Communiquez avec la [Fédération canadienne des municipalités](#) pour obtenir des outils utiles, notamment ce qui suit :

- [Les chemins de la réconciliation](#)
- [Programmes de collaboration Premières Nations-municipalités](#)
- [Plus Forts Ensemble : Une Trousse pour le développement économique communautaire conjoint Premières Nations-municipalités](#)
- [Trousse sur les ententes de services](#)
- [Trousse pour la gestion des déchets solides](#)
- [Outil d'aménagement conjoint du territoire Premières Nations-municipalités](#)
- [Modèles et exemples d'ententes de collaboration et d'ententes de services \(ex. incendies, eau\)](#)

Découvrez ce que fait votre [organisation provinciale/territoriale/municipale](#) ou [votre commission des droits de la personne](#) à cet égard. Ils peuvent avoir des ressources supplémentaires. Voici quelques exemples :

- L'[Union of BC Municipalities](#) identifie une foule de ressources pour la réconciliation municipale-autochtone.
- L'[Alberta Urban Municipal Association](#) offre des troussees d'outils, des guides et des exemples.
- L'[Association of Municipalities of Ontario](#) offre des webinaires sur les questions autochtones.
- La [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#) publie le guide [Mythes et réalités sur les peuples autochtones](#) et des outils éducatifs conçus pour promouvoir une meilleure compréhension des réalités auxquelles font face les peuples autochtones.



Zoom sur quatre municipalités

La section qui suit ne présente que quelques-unes des nombreuses municipalités du Canada qui font un travail novateur en matière de réconciliation.

Winnipeg (Manitoba)

La Ville de Winnipeg a adopté une approche unique pour faire progresser la réconciliation en concluant une Entente relative aux Autochtones, qui a déjà été signée par plus de 80 entreprises et organismes. Cet accord comprend un engagement des signataires à se réunir de nouveau et à rendre compte tous les ans de leurs progrès en matière de réconciliation et de leurs objectifs. La Division des relations avec la communauté autochtone de la Ville fournit un leadership et des conseils clés pour les programmes, les services et les initiatives civiques, tout en s'efforçant de donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Ainsi, les employé.e.s municipaux peuvent maintenant participer à un cours de formation sur la réalité autochtone dans le cadre du processus de réconciliation. La Stratégie pour les jeunes Autochtones de Winnipeg, intitulée Oshki Anishinabe Nigaaniwak, vise à offrir aux jeunes Autochtones des possibilités positives en matière d'emploi, d'alphabétisation et de loisirs grâce à des programmes et à des mesures de soutien adaptés à leur culture. La Division des relations avec les autochtones de la Ville s'associe à d'autres services municipaux pour mettre sur pied des stages, des bourses d'études, des camps et d'autres programmes de loisirs. Ces réalisations se retrouvent dans le Rapport des objectifs des partenaires et des progrès réalisés de la Ville ainsi que d'autres réalisations de la Division des relations avec les autochtones.

La Ville a également un sous-comité des citoyen.ne.s pour l'équité qui relève du nouveau comité des droits de la personne du conseil municipal. Composé de 11 membres, il a pour mandat de conseiller le maire et les membres du conseil sur les questions d'équité et de diversité. Ce comité a élaboré le guide Know Your Neighbours (Apprenez à connaître

vos voisins) et d'autres publications, y compris un protocole d'invitation au leadership autochtone, approuvé par les dirigeants autochtones, afin de guider les fonctionnaires municipaux sur la façon d'inviter efficacement et respectueusement les dirigeants des Premières Nations et des Métis à assister aux événements. Maria Morrison, ancienne coordonnatrice du Comité des citoyen.ne.s pour l'équité, s'inquiète du risque que ces initiatives de réconciliation soient en fait nuisibles aux personnes et aux communautés autochtones.

Bien que les avantages de l'apprentissage des cultures autochtones par les non-Autochtones améliorent les relations sociales, les membres des communautés autochtones ont exprimé leur fatigue et leur stress émotionnel d'avoir à discuter à plusieurs reprises de leurs expériences avec l'oppression coloniale ou d'être censés parler au nom de tous les peuples autochtones. M^{me} Morrison croit que certains des défis auxquels font face les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de réconciliation peuvent être atténués par un leadership engagé, des objectifs clairs et mesurables et des mécanismes de responsabilisation.

« La réconciliation est compliquée. Quand vous commencez, vous aurez l'impression que la situation s'aggrave au lieu de s'améliorer. En arrachant le pansement, on ouvre de vilaines plaies. Si vous pouvez le faire, il y aura toujours une cicatrice, mais elle pourrait ne plus faire si mal. On a enlevé le bandage à Winnipeg. Continuez d'essayer! »

– Maria Morrison

Whitehorse (Yukon)

Depuis plusieurs années, la **Ville de Whitehorse** s'emploie activement à promouvoir les relations avec les peuples autochtones. Le rapport *Moving Forward Together* (Aller de l'avant ensemble) met l'accent sur les dirigeants municipaux et des Premières Nations, ainsi que sur plusieurs des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. La Ville a créé un comité consultatif pour la Coalition des municipalités inclusives pour conseiller le Conseil municipal et l'administration municipale sur les moyens d'éliminer le racisme et la discrimination dans l'élaboration, la mise en œuvre et le fonctionnement des plans, politiques, services et installations de la Ville.

La Première Nation de Kwanlin Dün, le Conseil des Ta'an Kwäch'än et la Ville ont adopté une déclaration d'engagement pour renforcer les relations entre les trois gouvernements. La Ville a proclamé un Mois national de l'histoire autochtone pour honorer les contributions des Premières Nations, des Inuits et des Métis. De plus, la Ville a inclus une mention reconnaissant les territoires traditionnels des Premières Nations dans ses blocs de signature électronique, a ajouté la langue tutchone du Sud sur les panneaux d'accueil et de circulation, et fait la promotion des artistes Kwanlin Dün et Ta'an Kwäch'än. La Ville a aussi rendu obligatoire le cours «Premières Nations du Yukon 101» offert par le Yukon College pour tous les membres de son personnel. Jusqu'à maintenant, près de 200 employé.e.s ont suivi le cours.

Comme le note Jocelyn Curteanu, conseillère municipale de Whitehorse, après avoir donné suite à de nombreux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la Ville s'est concentrée sur l'établissement de relations et sur une communication et des partenariats respectueux. Le maire et le conseil municipal tiennent régulièrement des réunions intergouvernementales avec chaque Première Nation afin de maintenir les voies de communication ouvertes et de discuter des préoccupations et des initiatives communes. La conseillère Curteanu croit que la réconciliation est un cheminement qui commence par une reconnaissance honnête de notre histoire, et un désir sincère de faire mieux, d'établir la confiance et de trouver un terrain commun pour collaborer.

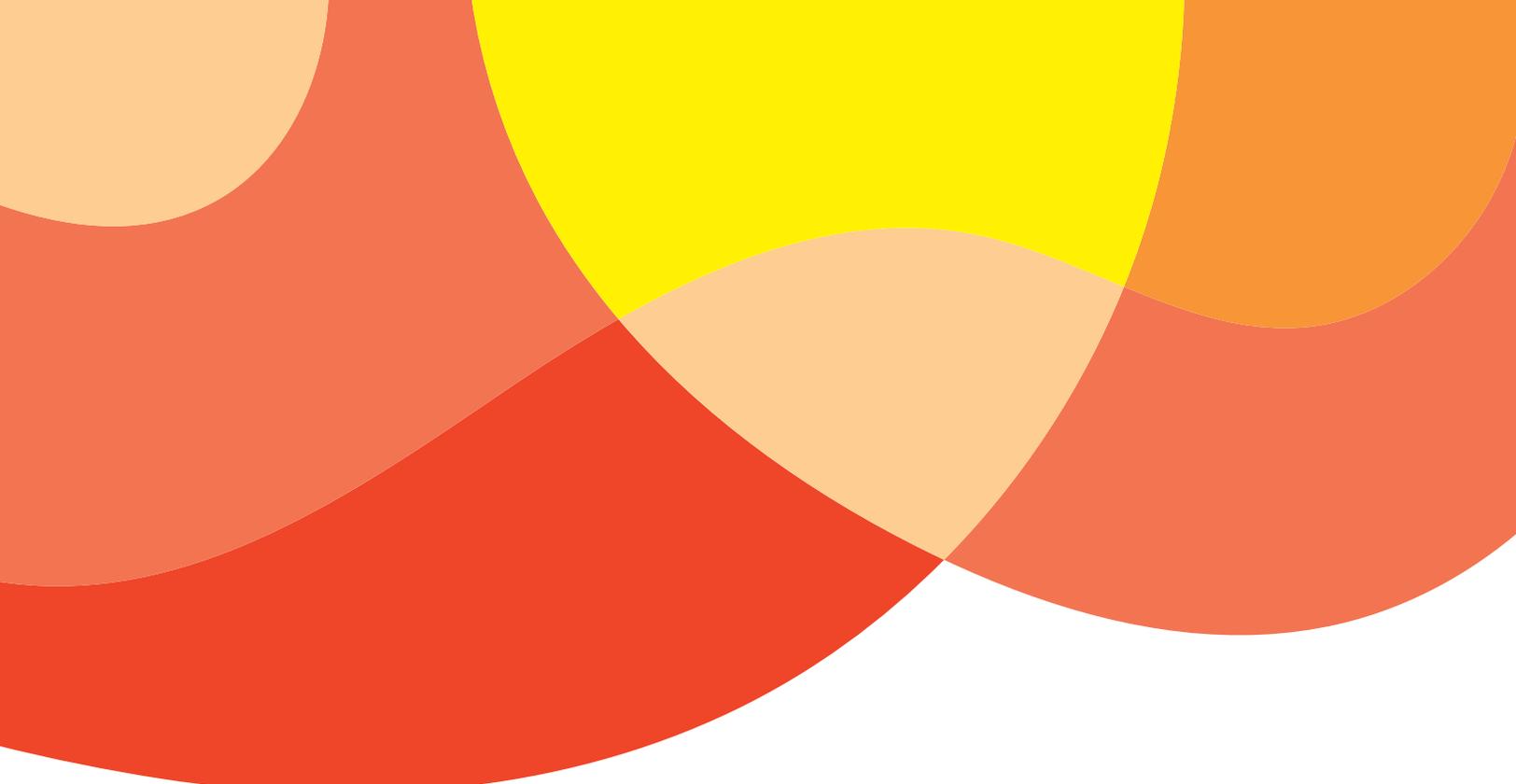
«L'engagement et la patience sont la clé. Nous devons rester souples et nous efforcer de répondre aux besoins [des peuples autochtones].»

– Jocelyn Curteanu, conseillère municipale

Montréal (Québec)

La présence autochtone à Montréal a augmenté de 177 % depuis le début des années 2000. Lieu fréquenté et habité depuis des millénaires par les Premières Nations et abritant aujourd'hui la plus grande population inuite à l'extérieur d'Iqaluit, la Ville de Montréal a mis au point un processus de réconciliation dans le cadre d'un dialogue de gouvernement à gouvernement et de création de partenariats avec les communautés autochtones.

Elle s'est engagée en faveur de la réconciliation à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones en 2016. En 2017, pour souligner son histoire et son 375^e anniversaire, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et DestiNATIONS, en partenariat avec la Ville et la Commission canadienne pour l'UNESCO,



ont organisé un événement pour célébrer le 10^e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'événement comprenait notamment le dévoilement du nouveau drapeau de la ville, qui arbore maintenant le pin blanc, «grand arbre de la paix» de la culture Haudenosaunee.

En 2018, la Ville a nommé la conseillère Marie-Josée Parent au comité exécutif et lui a confié la responsabilité spéciale de la culture et de la réconciliation. Mme Parent, qui est la première personne nommée à ce poste, est d'origine micmaque et acadienne, et est la première conseillère municipale autochtone élue à Montréal.

La Ville a également embauché une commissaire aux relations avec les Peuples autochtones, M^{me} Marie-Ève Bordeleau. Son rôle consiste notamment à développer la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal, à élaborer une formation de sensibilisation à l'intention des élu.e.s et du personnel et à conseiller la mairesse et les élu.e.s en matière de réconciliation et de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Fait important, ce poste est assorti d'un budget pour la formation et le soutien du mandat de la commissaire. M^{me} Bordeleau travaille avec les communautés

et les organisations autochtones locales pour définir ensemble les priorités de la réconciliation et élaborer des solutions pour assurer leur succès. Elle recommande que les collectivités se rencontrent de gouvernement à gouvernement, en prenant le temps de comprendre les besoins, la vision et les attentes des uns et des autres. Si des problèmes dépassent la capacité de la municipalité, elle suggère de travailler avec d'autres niveaux de gouvernement, car cela pourrait aider à trouver des solutions interconnectées.

Montréal a accueilli le premier Sommet de la réconciliation : reconnaître les peuples autochtones réunissant des maires.ses et des chef.fe.s des Premières Nations de partout au Québec. « On a beaucoup parlé... d'actions concrètes par rapport à des actions symboliques, comme nommer des parcs, restaurer la vérité, restaurer différentes versions de l'histoire. Et pour moi, les deux vont de concert. »

– Valérie Plante, mairesse

Val-d'Or (Québec)

La Ville de Val-d'Or a pris des mesures pour lutter contre le racisme et la discrimination envers les peuples autochtones. En 2015, elle a signé une entente de coopération avec les communautés anicinabes environnantes et le Grand Conseil des Cris. En 2016, elle a créé le Comité contre le racisme et la discrimination. Le Comité a publié, en 2017, un rapport intitulé *Aperçu de la situation du racisme à Val-d'Or*, qui dresse le portrait du racisme et de la discrimination dans cette ville. La même année, elle a adopté la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Depuis 2016, elle participe tous les ans aux rencontres des municipalités et des centres d'amitié autochtones du Québec. En 2018, elle s'est jointe à la Coalition des municipalités inclusives de la Commission canadienne pour l'UNESCO et a adopté un plan d'action contre le racisme, avec la participation des communautés autochtones. Elle a reçu le Prix Intelligence collective de 2016 du Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS). Ce prix reconnaît les efforts de la Ville pour répondre rapidement aux plaintes des peuples autochtones locaux au sujet du racisme. Le Réseau a également invité la Ville à partager son expérience avec d'autres.

La Ville de Val-d'Or a adopté un engagement politique ferme et sans équivoque envers la population autochtone, a affecté un employé municipal au dossier de la réconciliation, a mis en commun les efforts des intervenants communautaires et a favorisé une communication continue. Les résultats comprennent le rétablissement de la confiance, l'établissement de nouveaux liens et un changement général d'attitude au sein de la population. Ces efforts ont attiré l'attention de l'extérieur et fourni un leadership à d'autres.

Val-d'Or a adopté quatre valeurs primordiales : persévérance, patience, humilité et ambition. « Cela signifie persévérer même face à l'adversité et à l'incertitude, laisser le temps aux choses de se mettre en place, reconnaître nos erreurs et notre inexpérience, et enfin, ne pas avoir peur de rêver ou de voir grand – et ensuite, déployer les énergies nécessaires pour transformer les rêves en réalité. »

– Paul-Antoine Martel, agent de liaison de la Ville de Val-d'Or



Conclusion

La transformation des structures sociales prendra du temps et impliquera de nombreuses approches différentes. Les communautés autochtones représentent moins de 5 % de la population du Canada, mais leur participation aux efforts de réconciliation des municipalités est cruciale. Construire de nouvelles relations, c'est le travail qui nous attend. La réconciliation exigera un cœur et un esprit ouverts et une volonté de regarder le monde d'une manière plus attentive et respectueuse des peuples autochtones, de leurs droits et de leurs intérêts. Cela signifie respecter les traités et les autres engagements, reconnaître les torts passés et s'engager à guérir, et changer la façon dont nous interagissons et dont nous pensons les uns aux autres. Les collectivités bénéficieront du courage, du pardon, du leadership et du dévouement. Comment votre communauté acceptera-t-elle la réconciliation ?

« La réconciliation doit soutenir les peuples autochtones dans leur guérison des héritages destructeurs de la colonisation qui ont ravagé leurs vies. Ce processus de réconciliation doit cependant permettre d'en faire beaucoup plus, puisqu'il doit inspirer tant les Autochtones que les non-Autochtones de partout au pays à transformer la société canadienne afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre ensemble dans la paix, la dignité et la prospérité sur ces terres que nous partageons¹⁵. »

– Commission de vérité et réconciliation
du Canada



Notes de fin

1. Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015a). *Ce que nous avons retenu : les principes de la vérité et de la réconciliation*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.800283/publication.html>, p. 115.
2. Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015b). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.814357/publication.html>, p. 1.
3. Ibid, p. 135.
4. Ibid, p. vi.
5. Statistique Canada (2017). *Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.pdf>.
6. Indigenous Corporate Training Inc. (2013). *Myth #1: Status Indians exempt from federal or provincial taxes*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <https://www.ictinc.ca/blog/myth-status-indians-exempt-from-federal-or-provincial-taxes-2>.
7. Statistique Canada (2017). *Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.pdf>.
8. Marsden, D. (2018). *Gladu and Little: Business leaders urged to step up for Indigenous entrepreneurs*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <https://calgaryherald.com/opinion/columnists/gladu-and-little-business-leaders-urged-to-step-up-for-indigenous-entrepreneurs>.
9. Parmi les causes clés, mentionnons Calder c. Colombie-Britannique (procureur général) [1973] R.C.S. 313, R. c. Sparrow, [1990] 1 R.C.S. 1075, Delgamuukw c. Colombie-Britannique [1997] 3 R.C.S. 1010, Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique [2014] 2 RCS 257.
10. Stanton, K. (2011). «Canada's Truth and Reconciliation Commission: Settling the past?», *The International Indigenous Policy Journal*, vol. 2, n° 3, p. 1-20.
11. Fédération canadienne des municipalités (2016). *Les chemins de la réconciliation*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <https://fcm.ca/fr/ressources/les-chemins-de-la-reconciliation>.
12. Fédération canadienne des municipalités. (2019). *Collaboration Premières Nations-municipalités*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <https://fcm.ca/fr/programmes/collaboration-premieres-nations-municipalites>.
13. City of Winnipeg, *Winnipeg's Indigenous Accord Partner Information Guide*, <https://www.winnipeg.ca/indigenous/pdfs/PartnerGuideACCORD.pdf>, p. 11.
14. City of Winnipeg, *Winnipeg's Indigenous Accord: Partner Information Guide*, <https://www.winnipeg.ca/indigenous/pdfs/PartnerGuideACCORD.pdf>, p. 13.
15. Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015b). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada*. Consulté le 1^{er} février 2019 : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.814357/publication.html>, p. 8.

